

MC DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT
Siège social : 8 Avenue de la Palmyre – 17570 LES MATHES

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le MC de la Presqu'île d'Arvert organise, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, le jeudi 14 août 2014 en nocturne, une épreuve comptant pour le Championnat de France Super cross SX Tour.

Cette épreuve sera organisée conformément au code Sportif FFM, aux Règles Techniques Motocross, au Règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 : CIRCUIT

Le circuit des Etains de la Tremblade présente une piste d'une longueur de 490 mètres et une largeur d 6 mètres.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur doit obligatoirement posséder une des ces licences :

- être âgé au moins de 13 ans
- posséder une licence NCA, NJC, INTER OU INTER jeune délivrée par la FFM
- les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.2 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 : MACHINES AUTORISEES

Sont admises uniquement, les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement Général Motocross.

SX 1 – SX 2 - JUNIOR

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT

Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement au plus tard 21 jours avant la date de la manifestation. Le bulletin d'engagement est téléchargeable depuis le site Internet de la FFM, rubrique engagements .

FFM -- Service Super cross
74 avenue Parmentier
75011 PARIS



En cas de non participation, tout pilote engage devra en informer avant la veille de la manifestation la FFM (01.49.23.27.00), et le jour de la manifestation le club organisateur (06.68.34.16.12).

ARTICLE 6 : OFFICIELS

Délégué / Arbitre : DUSSOLIER Vincent
Arbitre : LEPETIT Alain
Directeur de course : LEPLAT Christian
Secrétaire aux Séries : GIROU Nathalie
Commissaire Technique : BOUTROIX Lucien
Responsable Chronométrage : SENTOST Paulette

ARTICLE 7 : APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Super Cross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle par des arbitres. Ils ont le droit de prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.
Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords avant, pendant et après la course.

ARTICLE 8 : VERIFICATION ADMINISTRATIVES

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi 14 août 2014 de 9h00 à 12h00 au secrétariat.
Les pilotes devront fournir :

- la confirmation d'engagement
- leur licence 2014
- leur CASM ou leur permis de conduire

ARTICLE 9 : DEROULEMENT

Voir horaires prévisionnels du règlement Super cross.

ARTICLE 10 : PROGRAMME

Dans chacune des classes :

- Essais officiels
- Séries qualificatives chronométrées
- Manche
- Repêchage ½ finales
- Finale
- Super finale



A ce programme s'ajoute des démonstrations de Freestyle (au nombre de 6 participants).

ARTICLE 12 : SECOURS

- 2 médecins
- 10 secouristes avec 2 ambulances
- Plus 2 ambulances et leur équipage

ARTICLE 13 : INFORMATIONS AUX PILOTES

Parc Pilotes :

- Le parc pilotes sera ouvert le mercredi 13 août 2014 à 14 heures
- L'accès sera réservé au véhicule du pilote ainsi que celui du mécanicien
- Tous les animaux devront être tenus en laisse et sont interdits dans l'enceinte du circuit avant, pendant et après la manifestation (raison d'hygiène)
- Les barbecues sont interdits

ATTENTION

Les mini-motos, quads, vtt et autres sont interdits dans l'enceinte du public sous peine de sanctions.

ARTICLE 14 : CONTACTS

MC de la Presqu'île d'Arvert
MR HAUTIER Robert
Tél : 05.46.05.62.58 portable 06.68.34.16.12
Fax : 05.46.05.77.63

VISA LMR

P. David

VISA FFM 14/0786
Le 04/08/14



*Dans réserve d'officiel
qualifié*



EPREUVE FFM N° 323

VISA LMPC N° 32-14

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 13-06-2014

CHAMPIONNAT DE France SUPER CROSS 2014

JEUDI 14 août 2014

HORAIRES :

9 h à 12 h 30 Accueil des pilotes et des services de sécurité

13 h à 14 h Accueil des commissaires, des délégués de ligue, des
Délégués de la fédération, des docteurs et secouristes

14 h à 18 h Entraînements

20 h 30 à 21 h Présentation pilotes AVEC voitures de collection US

21 h à 23 h 45 Courses éliminatoires (10 minutes)

Show freestyle (2 X 15 minutes)

23 h 45 Remise des prix

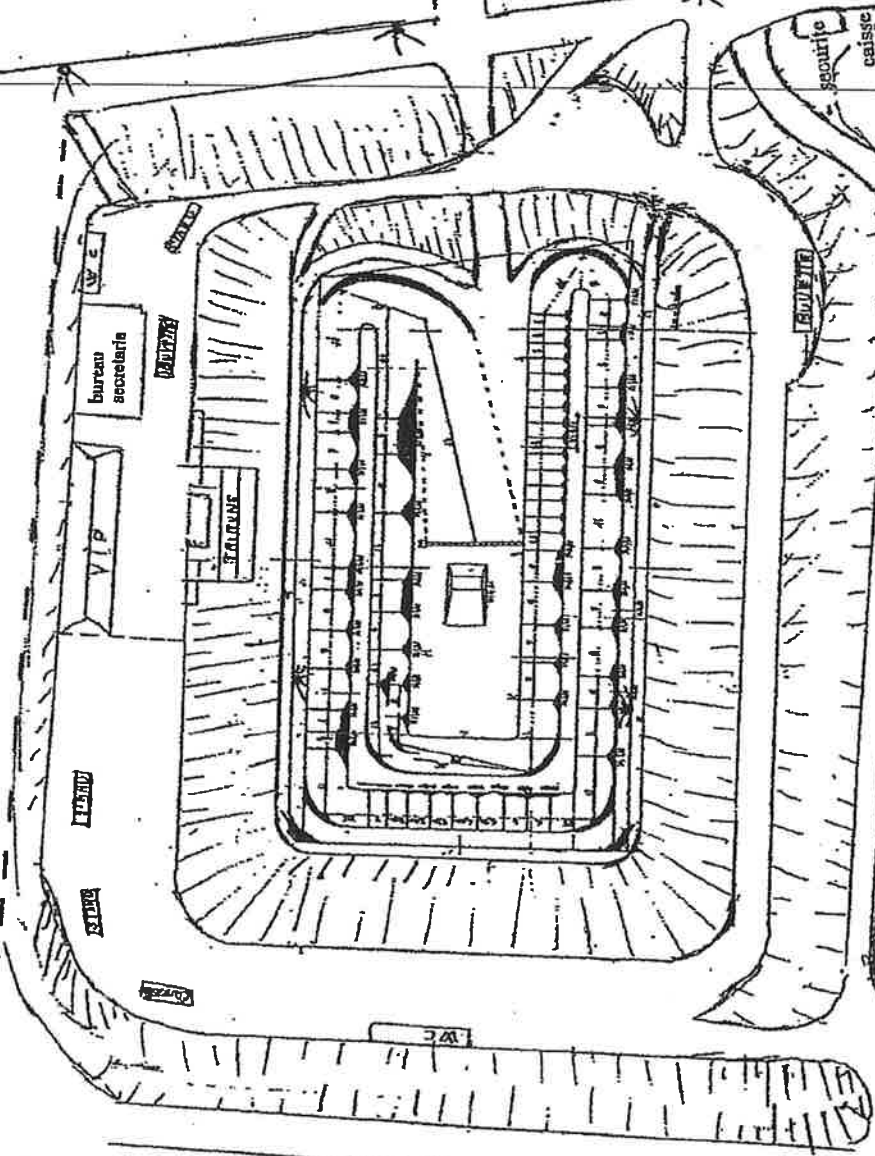


EPREUVE FFM N° 323
VISA LMPC N° 32-14
ST-LEGER de la MARTINIÈRE 14-06-2014

P. David



PARC PILOTES



PARKING

OFFICIELS

Infirmierie

X 2 X Ambulances

MOTO CLUB DE LA PRESQUE ÎLE D'ARVENT
8, avenue de la Palmyre - 17570 LES MATHÈRES
TEL. 05 46 05 62 58

EPREUVE FFM N° 323

VISA LMPC N° 32-4

ST-LEGER de la MARTINIÈRE 17-06-2014

PLAN D'EAU

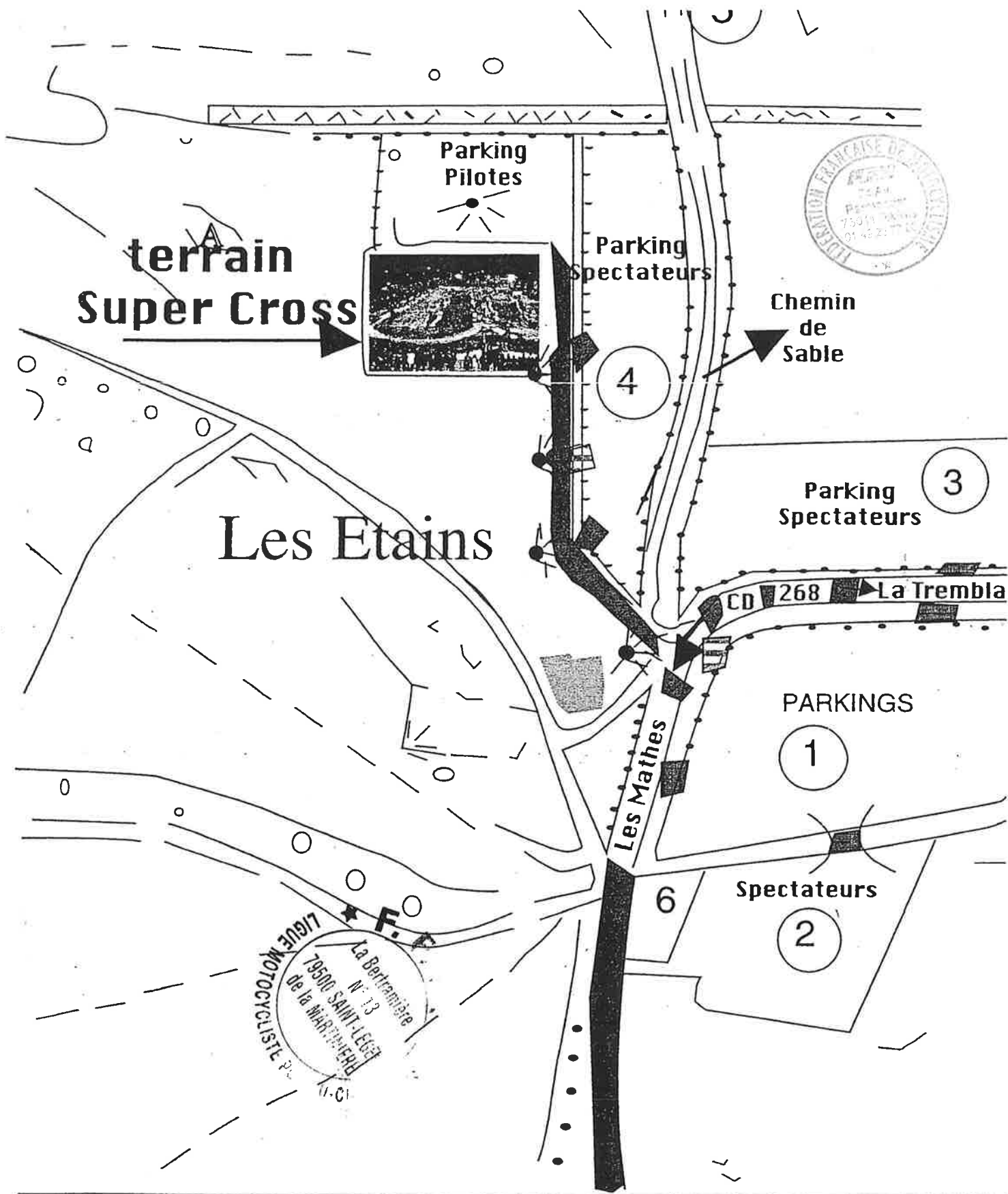
PARKING

MOTO ROUTE

Accès principal

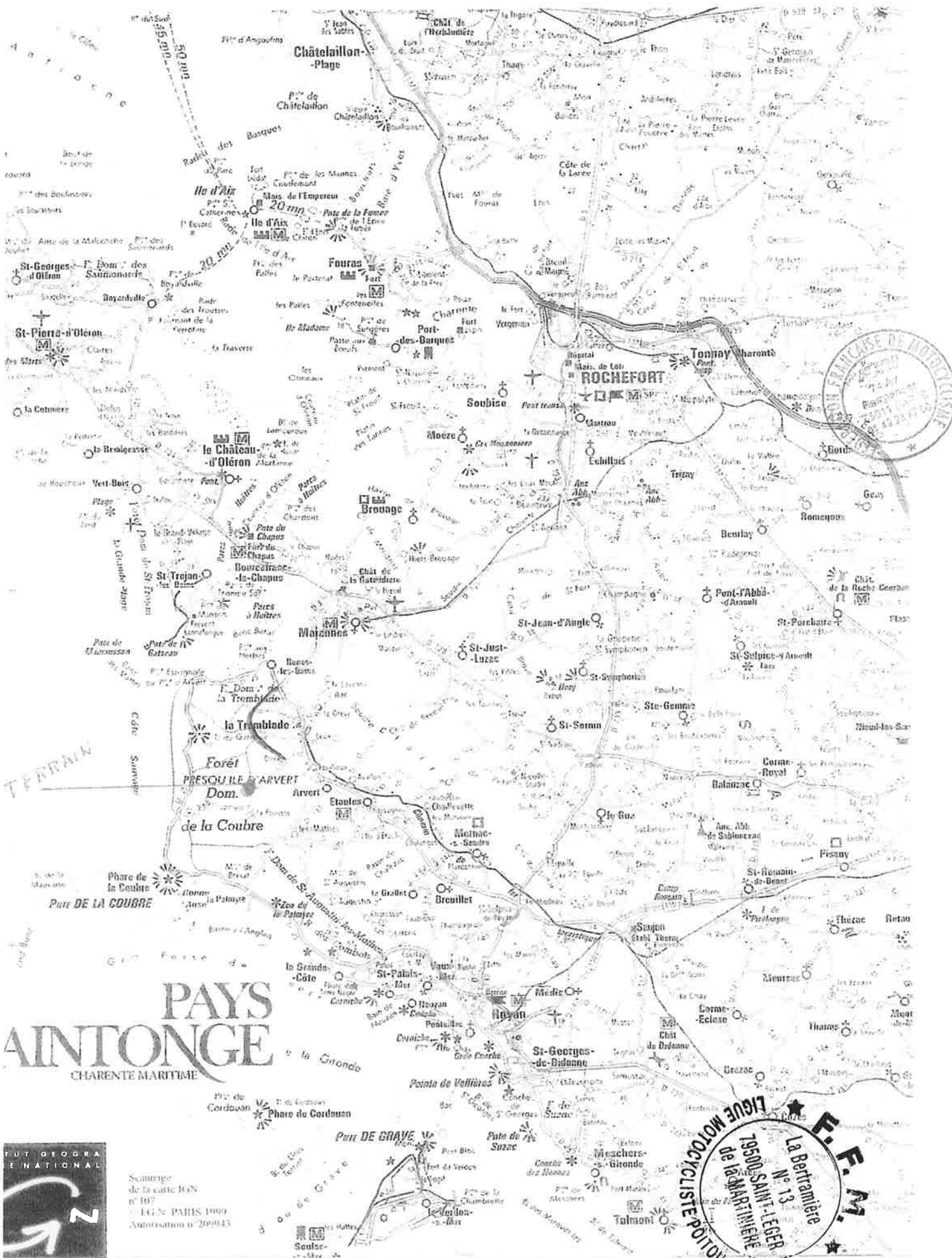
Sous réserve d'homologation
du circuit

P. David



PLAN DE MASSE DU TERRAIN

- 
Eclairages
- 
Clotures
- 
Accès Spectateurs
- 
Accès Parkings



PAYS AINTONGE

CHARENTE MARITIME

FUT GEOGRA
 INTERNATIONAL
 Scannage
 de la carte IGN
 n° 107
 © I.G.N. PARIS 1999
 Autorisation n° 2099433

F.F.M.
 Le Bartrémiaje
 N° 133
 75000 SAINT-LEGER
 de la Grande-Grande
LIGUE MOTOCYCLISTE POTOU-CHARENTES